

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la semaine

de 8 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

☎ Téléphone 1.85

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 10 NOVEMBRE

A NOS SYNDIQUÉS

Les erreurs fréquentes dans l'envoi de notre bulletin qui nous ont été signalées trop souvent depuis la guerre, ont décidé notre Chambre syndicale à modifier le système employé jusqu'ici dans la fabrication des bandes d'envoi du bulletin, et à faire l'achat d'un matériel spécial d'impression très perfectionné.

Dorénavant, ces bandes seront faites dans nos bureaux par notre personnel, et tenues très régulièrement à jour à chaque bulletin. Nous espérons voir disparaître ainsi très rapidement toutes les réclamations qui nous étaient adressées chaque quinzaine.

Cependant, comme malgré tous les soins apportés à la confection des plaques servant à l'impression, quelques erreurs ou omissions ont pu se glisser dans un travail qui comprend environ dix mille plaques de métal, nous prions instamment nos adhérents de nous faire parvenir dès la réception de ce bulletin les observations qu'ils auraient à nous communiquer sur la rédaction de leurs noms et adresses, pour que nous ayons le temps d'opérer les modifications demandées avant la publication du bulletin suivant.

Paiement des factures

Un certain nombre de factures de l'ant du 1^{er} semestre ne nous ont pas encore été réglées malgré les rappels adressés à chacun des intéressés, et la facilité que nous donnons d'opérer les versements des sommes qui nous sont dues, dans n'importe quel bureau de poste au crédit de notre compte de chèques postaux, n° 6.015, Nantes. Coût 0 fr. 25.

Pour cette fois nous faisons encaisser ces factures par la poste à la date du 31 octobre, en ajoutant seulement les frais d'encaissement qui sont assez élevés.

Si des retards semblables se maintenaient, nous nous verrions obligés d'ajouter également les intérêts de retard à raison de 0 fr. 50 par cent francs et par mois.

ENVOIS D'ARGENT PAR CHÈQUES POSTAUX

Nous invitons nos adhérents qui emploient le chèque postal pour leurs règlements de factures de toujours indiquer au verso du talon du mandat, à l'endroit réservé pour la correspondance, la nature de la marchandise payée ainsi que le numéro de la commande.

LA SITUATION

LES ENGRAIS

La demande des engrais se ralentit, les approvisionnements en vue des ensemencements de céréales sont aujourd'hui rendus ou à peu près à destination. Le manque de wagons s'est fait sentir dans l'Ouest et le Nord, et quelques retards ont été constatés. Cependant il est à noter que la campagne d'automne des superphosphates est restée très inférieure à celle de 1922. A quoi tient cette diminution sensible dans la demande ? Certains prétendent qu'en vue d'une hausse probable entrevue dès le printemps, les demandes ont afflué dans le premier semestre, d'où diminution correspondante dans le second, mais non dans l'emploi. Ce serait un bien mauvais calcul que de lésiner dans la fumure des emblavements d'automne en présence des prix pratiqués dans le commerce des blés non seulement pour le disponible, mais aussi pour le livrable sur les 4 premiers mois de 1924.

Notre bulletin de juillet 1923 ne donnait les prix valables que jusqu'à fin octobre. Après entente avec nos fournisseurs, nous pouvons compter sur l'application de ces mêmes prix jusqu'à la fin de l'année.

Nous n'aurons de modification possible que sur les nitrates de soude et les sulfates d'ammoniaque, par suite des variations du change.

L'Assurance accidents agricoles

La loi de décembre 1922 qui a étendu à l'agriculture le principe de la responsabilité du patron pour tous les accidents survenant à son personnel, qu'il y ait ou non faute de sa part, entrera en application le 1^{er} septembre 1924.

Contre ce risque nouveau et très lourd la nécessité de l'assurance s'imposera ; il en a été de même pour l'industrie et le commerce en 1898.

Sous quelle forme, avec quel maximum de sécurité, avec quel minimum de frais les cultivateurs auront-ils à s'assurer ?

Les organisations agricoles étudient les questions.

La loi prévoit en effet à côté des Compagnies d'assurances à primes fixes, la création possible de mutuelles d'assurances accidents et de réassurances à plusieurs degrés bénéficiant des avantages que la loi de 1900 a accordés à toutes les mutuelles agricoles.

Dans quelle mesure ces mutuelles se créeront-elles ?

Déjà dans l'Est et surtout Sud-Est, leur organisation est avancée. S'en formera-t-il dans l'Ouest ? Il est encore trop tôt pour le dire.

La seule pensée qu'il pût s'en former a suscité dans le monde des Compagnies d'assurances une campagne de dénigrement de la mutualité agricole, et en même

temps une propagande intense pour faire souscrire de suite des polices d'assurances accidents, couvrant les risques de la nouvelle loi, comme si son exécution était immédiate. C'est que, si les polices contractées avant le 31 août dernier seront légalement résiliées au moment où la loi de décembre 1922 entrera en application, au contraire, les polices contractées depuis le 31 août seront maintenues.

Trop de mois nous séparent encore du 1^{er} septembre 1924 pour qu'il soit sage de prendre dès à présent des engagements que peut-être l'agriculture regretterait plus tard. Il suffira pour être à l'abri des risques nouveaux d'être assuré pour la fin d'août prochain.

D'ici là toutes les questions complexes que soulève la loi sur les accidents agricoles auront été examinées et les cultivateurs renseignés pourront prendre à loisir des décisions réfléchies.

SERVICES VÉTÉRINAIRES

Déclaration d'infection

Une épizootie de peste porcine (forme de pneumo-entérite infectieuse) sévit actuellement dans certains cantons de l'arrondissement de Paimbœuf et de Nantes.

La maladie inconnue en France jusqu'à ces dernières années nous viendrait d'Espagne. Un foyer existe dans les Pyrénées depuis quelques mois, foyer qui a irradié par transport en chemin de fer des porcs atteints dans les Charentes et dans la Vienne, pour s'étendre par contre-coup en Vendée. Les cantons de Challans, Beauvoir et Saint-Jean-de-Monts sont en ce moment frappés d'interdit par arrêté de M. le Préfet de la Vendée en date du 3 octobre 1923.

En Loire-Inférieure la mortalité a été très forte par endroits atteignant 80 0/0 des effectifs. Aussi convient-il d'essayer de circonscrire l'affection. Malheureusement les laboratoires ne sont pas à même de fournir actuellement un sérum ou sérovaccin préventif ou curatif. La question est à l'étude. Restent les mesures de prudence et les précautions que chacun peut prendre dans sa sphère. Les marchands de porcs en particulier sont instamment priés de surveiller leurs achats, surtout dans les environs de la zone déclarée infectée par l'arrêté suivant de M. le Préfet en date du 8 octobre 1923.

Article premier. — Sont déclarés infectés de pneumo-entérite :

1) L'arrondissement de Paimbœuf (cantons de Bourgneuf-en-Retz, Paimbœuf, Le Pellerin, Pornic et Saint-Père-en-Retz) ;

2) Les cantons de Macheoul et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu de l'arrondissement de Nantes.

Art. 2. — La déclaration d'infection entraîne dans ces cantons l'application des dispositions suivantes :

1° Interdiction de la circulation, du transport ainsi que de l'exposition ou de la mise en vente des porcs dans les foires et marchés et autres réunions ou rassemblements d'animaux.

2° Isolement, séquestration, visite, re-

censement et marque des animaux de l'espèce porcine dans le périmètre déclaré infecté ;

3° Visite et surveillance, par les Vétérinaires sanitaires, des locaux infectés ;

4° Désinfection des porcheries, voitures ou autres moyens de transport ; désinfection ou destruction des objets à l'usage des animaux malades ou qui ont été souillés par eux, et généralement des objets quelconques pouvant servir de véhicule à la contagion ;

5° Interdiction d'abattre les porcs atteints de la maladie sans en donner préalablement avis à l'autorité municipale ;

6° Interdiction de vendre, si ce n'est pour la boucherie, les porcs contaminés.

Dans le cas de vente pour la boucherie les porcs sont marqués au feu des lettres SS et abattus dans la localité ou dans un abattoir public surveillé par un vétérinaire ; dans le cas de transport à l'abattoir, le vétérinaire sanitaire délivre un laissez-passer qui est visé par le maire ; ce laissez-passer est rapporté au maire dans le délai de cinq jours avec un certificat du vétérinaire inspecteur de l'abattoir attestant que les animaux ont été abattus.

Les animaux envoyés à l'abattoir ne peuvent y être transportés qu'en voiture.

Art. 3. — La chair des animaux abattus comme atteints de pneumo-entérite infectieuse ne peut être livrée à la consommation qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Maire sur l'avis conforme, écrit et motivé, délivré par le vétérinaire sanitaire. Toutefois, les poumons et autres viscères devront être détruits ou enfouis conformément aux prescriptions de l'article 42 de la loi du 21 juin 1898.

Art. 4. — Les cadavres des animaux morts de pneumo-entérite, quand ils ne sont pas détruits sur place, sont transportés, soit aux ateliers d'équarrissage, soit aux fosses d'enfouissement dans les conditions suivantes :

1° Les voitures sont disposées de manière qu'aucune matière solide ou liquide ne puisse s'en échapper durant le trajet ; elles sont immédiatement nettoyées ou désinfectées, ainsi que tous les objets ayant été en contact avec les animaux morts ou abattus comme atteints de la maladie ;

2° Les conducteurs et autres personnes employés au chargement ou au déchargement et à l'enfouissement des cadavres sont soumis aux mesures de désinfection jugées nécessaires.

Art. 5. — La déclaration d'infection ne pourra être levée que lorsqu'il se sera écoulé un délai de quarante-cinq jours sans qu'il se soit produit un nouveau cas de pneumo-entérite et après constatation par les vétérinaires sanitaires que toutes les prescriptions relatives à la désinfection ont été exécutées.

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

1° Boucherie. — Les porcs allant de la ferme à une tuerie particulière voisine peuvent s'y rendre en voiture sans laisser-passer du vétérinaire sanitaire, mais avec laissez-passer de la Mairie spécifiant que la maladie n'existe pas dans l'exploitation ou les environs immédiats et sous réserves.

avant consommation sur place ou réexpédition, de l'examen de la viande par le vétérinaire-inspecteur communal. De cette façon la grave question des intoxications dues à l'ingestion de viande de porcs atteints d'entérite infectieuse retient toute notre attention ; d'autre part la gendarmerie a des bases pour agir.

Bien entendu le transport à un abattoir public reste subordonné à la délivrance du laissez-passer du vétérinaire sanitaire.

2° Pour les porcelets vendus au sevrage circulation en voiture également avec laissez-passer du Maire indiquant le domicile de l'acheteur et signalant que la porcherie d'où ils proviennent et les porcheries voisines ne sont pas atteintes.

Ceci afin d'éviter les abus auxquels la libre circulation donnerait prétexte. Il est bien compris que la vente se fera dans un rayon aussi restreint que possible et en tout cas dans le périmètre officiellement infecté.

Les récoltes de céréales de 1923

LA RECOLTE DE BLE

Les résultats approximatifs de la récolte du blé en France ont été publiés au *Journal Officiel* du 28 août ; nous aurions une production totale de 79.054.790 quintaux pour une surface ensemencée de 5.526.490 hectares, soit un rendement de 14,30 quintaux à l'hectare. L'an dernier, d'après les chiffres définitifs, 5.289.970 hectares n'avaient donné que 66.220.100 quintaux, le rendement n'avait donc été que de 12,52 quintaux à l'hectare.

Le chiffre de 79 millions de quintaux de blé pour la récolte de 1923 a été très discuté dans les milieux agricoles où généralement il est considéré comme exagéré. Les champs de blé, au printemps dernier, présentaient presque partout en France une superbe apparence et l'on pouvait espérer une récolte de blé exceptionnelle ; mais le froid et la pluie de la fin de mai et de juin, les chaleurs excessives survenues brusquement du début de juillet ont compromis la fécondation, puis la bonne maturation des grains, de telle sorte que les battages donnent de grosses désillusions aux agriculteurs.

Ceux-ci ont souvent récolté beaucoup de gerbes, garnies de nombreux épis, mais ces épis au battage rendent relativement peu de grains, et la proportion des petits grains, des « petits blés », est considérable : c'est l'inverse de l'an dernier. Les agriculteurs, en effet, en 1922, au moins dans la grande région à blé de l'Île-de-France, avaient récolté peu de gerbes, mais celles-ci donnaient beaucoup de grains et finalement les rendements avaient été excellents ; dans des exploitations, évidemment parmi les mieux conduites que nous ayons en France, on avait obtenu de 30 à 35 quintaux à l'hectare, alors que cette année les battages déjà effectués accusent dans ces mêmes exploitations de 20 à 25 quintaux seulement ; alors que dans une journée de battage avec le matériel de battage employé à la ferme on obtenait, en 1922, 100 à 120 quintaux de blé, cette année on en obtient 60 à 70 tout au plus avec le même matériel. Et de ce fait, il résulte pour les producteurs de blé une très sensible augmentation du prix de revient du battage du quintal de blé, prix de revient que nous avons constaté parfois être doublé.

On comprend que devant de telles observations les agriculteurs se soient émus des résultats officiels de la récolte de blé en France en 1923 et se soient récriés, les jugeant exagérés et trop élevés ; il convient cependant, croyons-nous, d'examiner d'une façon plus détaillée la statistique publiée au *Journal Officiel* par le Ministère de l'Agriculture afin de se rendre compte de cette production totale de 79 millions de quintaux. Tout d'abord il y a augmentation des surfaces emblavées : 5.526.490 hectares en 1923 au lieu de 5.289.970 hectares l'année précédente, soit en plus 236.520 hectares qui, au rendement de 14,30 quintaux à l'hectare, donnent 3.382.236 quintaux. Pour comparer ensuite les résultats de 1923 à ceux de 1922, il y a lieu de les grouper par régions, ce qui rend les comparaisons plus faciles.

Jusqu'ici les statistiques publiées au *Journal Officiel* groupaient les départements par régions correspondant aux différentes régions d'inspections générales de l'Agriculture entre lesquelles a été partagée la France. Ces régions sans doute ne correspondent pas toujours à de grandes régions naturelles, mais elles s'en rapprochent, quant au climat tout au moins. Cette année, le Ministère de l'Agriculture a donné les résultats des départements en rangeant ceux-ci dans l'ordre alphabétique. Si on les regroupe par régions, comme on le faisait précédemment, on obtient les résultats indiqués par les tableaux ci-après :

Dans la région à blé du Nord, la plus importante comme surface emblavée et aussi comme rendement obtenu à l'hectare, 1.179.370 hectares ont donné, en 1923, 22.805.820 quintaux de blé, soit un rendement moyen de 19,3 quintaux à l'hectare. L'an dernier 1.089.390 hectares avaient donné 21.992.920 quintaux, soit un rendement moyen de 20 quint. à l'hectare ; on voit que le rendement à l'hectare est inférieur à celui de l'an dernier, de 0,7 quintal, et encore ce résultat n'est-il atteint que grâce à une très belle récolte dans le Pas-de-Calais, 24,18 quintaux à l'hectare en 1923 au lieu de 19 quintaux en 1922 ; 23 quintaux dans le Nord au lieu de 20 ; 17,71 quintaux dans la Somme au lieu de 15 en 1922 ; car, en 1923, la statistique n'indique, comme rendement à l'hectare, en Seine-et-Oise, que 22 quintaux au lieu de 28 l'an dernier, que 20 quintaux au lieu de 22 en Seine-et-Marne, que 17,5 quintaux par hectare dans l'Oise au lieu de 24 quintaux en 1922, que 18 quintaux dans l'Eure-et-Loir au lieu de 22.

La région de l'Est avait eu en 1922 une détestable récolte ; il suffisait du reste d'avoir parcouru cette région en juillet, l'an dernier, pour se rendre compte que les blés ne pourraient y donner que de très faibles rendements. En fait, 507.440 hectares n'y ont donné que 4.931.450 quintaux, soit seulement 9 quintaux 7 à l'hectare. Au contraire, en 1923, dans cette même région, 548.000 hectare auraient donné 8.541.390 quintaux, soit un rendement de 15,8 quintaux à l'hectare. Malheureusement, bien qu'il y ait eu ici, comme partout en France, augmentation des surfaces emblavées par rapport à 1922, par rapport à la période d'avant-guerre, à l'année 1913 par exemple, la diminution des surfaces consacrées au blé est encore de 23 % (Alsace-Lorraine exceptée).

La région Ouest n'a guère, au contraire, diminué ses emblavures en blé : 1.123.480 hectares en 1923 ; 1.230.600 hectares en 1913 ; les rendements à l'hectare ont été sensiblement les mêmes en 1923 et 1922 ; il y aurait même légère diminution en 1923 : 12,9 quintaux à l'hectare cette campagne au lieu de 13 quintaux comme rendement moyen à l'hectare en 1922.

La région du Centre, bien qu'ayant augmenté ses emblavures en blé en 1923 de 50.000 hectares, n'a pas recouvré, loin de là, la totalité des surfaces qu'elle consacrait au blé en 1913 : 756.050 hectares en 1923 au lieu de 902.300 hectares en 1913.

Le rendement moyen à l'hectare y serait cette année de 13,7 quintaux au lieu de 12,7 quintaux en 1922 ; augmentation par conséquent de 1 quintal par hectare.

Comme la région plus au nord, désignée sous le nom de Est dans les statistiques, la région Est central aurait en 1923 une récolte sensiblement supérieure à celle de 1922 : 13,1 quintaux par hectare au lieu de 9,2 ; mais les emblavures en blé ne sont remontées qu'à 469.430 hectares, alors qu'en 1913 elles occupaient 621.200 hectares, soit une diminution de 30 %.

La région du Sud-Ouest, la région du bassin de la Garonne, était, avant la guerre, une de nos plus grandes régions à blé ; cette céréale y occupait plus de 1 million d'hectares : 1.034.100 hectares, encore en 1913. En 1923 les surfaces consacrées au blé y ont été de 805.310 hectares. Les départements qui la composent, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, etc..., malheureusement obtiennent rarement de belles récoltes de blé ; un climat souvent défavorable pour la végétation et la maturité du blé, des champs envahis de mauvaises herbes n'expliquent que trop la faiblesse des rendements constatés : l'an dernier, la récolte n'avait été que de 8,6 quintaux par hec-

tare ; elle est meilleure cette année, mais n'atteindrait néanmoins que 10,8 quintaux par hectare. De tels rendements ne permettent pas de réaliser des bénéfices avec la culture du blé.

368.520 hectares seulement sont semés en blé dans la région du Massif Central en 1923 au lieu de 443.000 hectares en 1913. Le rendement y a été plus élevé à cette campagne que la précédente, tout en demeurant faible : 11,5 quintaux par hectare au lieu de 9,6 quintaux en 1922.

Favorisée par rapport à 1923, comme toute la région Nord-Est et Est de la France, la région désignée sous le nom de Midi, et qui comprend surtout les départements du Sud-Est, aurait obtenu en 1923 un rendement moyen à l'hectare supérieur de 4 quintaux à celui de 1922 : 13,5 quintaux au lieu de 9,5. Mais les emblavures en blé, malgré une augmentation très sensible en 1923, n'ont été que de 272.490 hectares au lieu de 400.900 hectares en 1913, soit une diminution de 32 %.

— En somme, si l'on analyse les résultats donnés dans la statistique du Ministère de l'Agriculture pour la récolte de 1923, on constate que cette campagne, comparativement à la précédente, donnerait des rendements en blé sensiblement meilleurs dans les départements du Nord, du Nord-Est, de l'Est et du Sud-Est, un peu meilleurs dans le Sud-Ouest, le Massif Central ; cette augmentation n'est plus que de 1 quintal dans la région du Centre ; elle disparaît dans la région de l'Ouest, et il y aurait sensible diminution dans les départements de l'Île-de-France.

Le rendement moyen de 14,30 quintaux par hectare, s'il est supérieur à celui des années 1922, 1920, 1919, 1913, est inférieur de 2 quintaux à celui de 1921. Etant donné les frais que supporte le producteur de blé, qui, loin de s'abaisser, s'élèvent encore, tels les frais de main-d'œuvre, l'agriculteur ne peut raisonnablement et s'il tient des comptes, continuer la culture du blé que s'il est certain d'obtenir des prix suffisamment élevés ; le maintien des prix actuels est malheureusement une nécessité si nous voulons que le cultivateur français consacre au blé les surfaces qui peuvent assurer normalement le ravitaillement du pays en pain.

H. HITIER.

LA TOMATE DEVANT L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

La tomate, c'est le cardinal des légumes.

Connaissez-vous plus beau légume que la tomate, molle, élastique, potelée, agréable à l'œil, douce au toucher, à la fois tendre et lourde de suc ? Et croirait-on jamais que ce fruit, de pourpre vermeilloné, soit authentiquement de la même famille que l'obscur et souterrain pomme de terre, car ce sont des cousines de la même famille botanique des Solanées.

Mais le triomphe de la tomate, ce n'est pas le jardin où elle éclate comme un feu d'artifice, ni l'étalage où elle parade comme si elle avait été peinte par Rubens ou Velasquez, c'est la cuisine, c'est la table ; vivante, elle est belle certes ; cuite elle devient, entre des mains habiles, matière à chefs-d'œuvres et à succulences.

La tomate est véritablement une fée qui se métamorphose en tout ce qu'il vous plaira qu'elle soit. Elle deviendra, selon le caprice de votre cordon bleu, potage, hors-d'œuvre, entrée, légume, salade, sauce, voire dessert, puisqu'on fait de la confiture de tomates excellente.

Je n'insiste pas sur ces préparations qui sont connues et d'ailleurs je n'ai pas le droit de faire la concurrence au *Vatel du Progrès Agricole*.

Devant tant de bonnes choses, je vois quelques-uns de mes lecteurs hésitants. Leurs regards semblent dire : ces bonnes choses me sont-elles permises ?

On a médité de la tomate, on l'a même calomniée. On a dit (qui cela ? des ignorants à coup sûr !) que la tomate était nuisible aux gouteux, aux rhumatisants, aux arthritiques, aux dyspeptiques. Mais de qui n'a-t-on pas médité ? Il y a des mauvaises langues qui ont mal parlé du

café, du vin, et même de la Chartreuse verte.

Les reproches adressés à la tomate sont pure calomnie.

C'est bien à tort qu'on a défendu les tomates à certaines personnes, sous prétexte que cet excellent fruit contenait de l'acide oxalique. Quelques années avant la guerre, une analyse complète et très minutieuse avait été communiquée à l'Académie des Sciences, d'où il résulte que celle-ci, la tomate (et non l'Académie) ne contient que des quantités infiniment petites de cet acide, dont l'acidité ne dépasse nullement celle de la plupart de nos fruits. Des divers éléments qui entrent dans la composition de la tomate, matières azotées, sucre, acides malique, citrique, fer organique, acide phosphorique, phosphate de chaux, aucun n'est nocif. C'est à peine si dans un kilogramme de tomates il existe un dixième de milligramme d'acide oxalique. L'épinard, au contraire, que nous consommons sans arrière-pensée, contient trois grammes de cet acide au kilogramme.

Armand Gautier, dont le nom fait autorité, en matière de chimie alimentaire, a analysé lui aussi la tomate, et il a montré qu'elle était au contraire, pauvre en oxalates et très riche en citrates et en malates, sels à recommander tout particulièrement aux arthritiques et uratiques ; loin de l'interdire à ces malades, il convient par conséquent de leur conseiller son emploi comme aliment, quand bien entendu, ils la digèrent sans difficulté.

On a donc vécu trop longtemps sur un préjugé qu'il importe de faire disparaître.

Le *Journal de Médecine* a publié une lettre du Docteur Moret, qui confirme pratiquement l'opinion scientifique de M. Armand Gautier.

« Si je prends la défense de la tomate, disait en substance M. Moret, c'est en connaissance de cause. Je suis un parfait arthritique, fils de diabétique et de lithiasique. Je suis lithiasique moi-même. Je l'étais dès l'âge de vingt-cinq ans (j'en ai quarante) et j'ai fabriqué des urates et des phosphates en grand. Je dis « j'ai fabriqué » car depuis environ quatre ans, entraîné par une pente gourmande et ébranlé aussi par la lecture de certains articles où l'on soutenait que le procès de la tomate était un procès jugé, mais non plaidé, je me suis mis à manger de la tomate, timidement d'abord, largement ensuite, abusivement enfin. Pendant cinq mois de l'année, j'en ai mangé à tous mes repas. Je ne fais pas un repas sans salade de tomates crues. En hiver, je ne me prive jamais d'une sauce tomate quand j'en trouve l'occasion. Or, c'est justement depuis ces abus gastronomiques que je n'ai plus de coliques, que je ne tache plus mon vase, que mes urines ne sont plus troublées. Est-ce que la proscription de la tomate ne serait pas une fantaisie chimique, sans fondement réel ? »

J'ai répété plusieurs fois, dans ma clientèle, l'observation empirique du Docteur Moret. Je connais au moins deux cas actuels qui démontrent l'innocence des tomates chez ceux qui font habituellement des coliques hépatiques (pierres dans la vésicule biliaire) soit des coliques néphrétiques (sable dans les urines). J'ai constaté que je ne voyais jamais ces deux malades pendant la saison où ils consomment des tomates. La tomate, car j'ai fait une enquête dans les deux cas, les délivre donc, au moins momentanément, de toutes leurs coliques. Elle est, pour ces deux arthritiques, un véritable médicament.

Evidemment, on a proscriit la tomate très à la légère, et on a eu tort. Et l'on a continué à la défendre. On la défendrait encore si les analyses chimiques de M. Gautier n'avaient prouvé que les tomates, au contraire, renferment des citrates, malates, qui conviennent justement à tous les arthritiques.

C'était, sans doute, ces sages considérations qui faisaient dire à l'un de nos bons confrères, esprit caustique, qu'on interrogeait précisément sur la question de savoir si on ne pouvait pas manger des tomates.

— Les malins, répondait-il, peuvent en manger ; les autres pas.

C'est aussi mon avis.
Docteur POL DEMADE.
(*Progrès Agricole* de la Somme).

ELEVEZ DES PORCS

Dans la plupart de nos régions agricoles, il n'est pas tombé de pluies suffisantes depuis la fin du printemps ; la « pomme de terre » a particulièrement souffert de la sécheresse et sa récolte est dès maintenant compromise au grand émoi des éleveurs de porcs, surtout des petits éleveurs de l'Est où la sécheresse est particulièrement intense alors que la pomme de terre y consomme le plus souvent l'alimentation presque exclusive du porc. Beaucoup d'entre eux, craignant de manquer de nourriture, vendent leurs animaux à perte sans les remplacer et le prix des cochons de lait a fortement baissé sur les principaux marchés.

Il appartient aux éleveurs renseignés de tirer parti de cette situation en donnant plus d'importance à leur élevage, car la viande de porc se vend toujours bien et son prix augmentera certainement encore au cours des prochains mois, mais il faut, pour réussir, abandonner complètement les tubercules et les farines de céréales, réservées à l'alimentation humaine, et faire manger aux porcs les sous-produits industriels dont ces animaux tirent un excellent parti.

A ce propos, le professeur Dechambre, spécialiste en la matière, a calculé qu'en moyenne, pour augmenter de 100 kilos le poids vif d'un porc, il fallait lui faire consommer 2.000 kilos de pommes de terre tandis qu'on arrivait au même résultat avec 400 ou 500 kilos de « tourteaux » ; c'est dire que la valeur alimentaire de ces derniers est quatre fois supérieure à celle de la pomme de terre.

Malgré le prix élevé des tourteaux, on fait encore une bonne affaire en les transformant en viande de porc ; il faut débiter par 200 grammes par tête et par jour et augmenter progressivement les rations à mesure que l'animal gagne du poids.

En Loire-Inférieure, M. André Guin, mort récemment, obtenait 150 livres de viande en 4 mois avec 200 kilos de tourteaux en complément de lait écrémé ; sans lait écrémé, il faut compter sur une consommation de 225 kilos de « tourteau de palmiste », 75 kilos de « d'arachide » et 10 kilos de « poudre d'os » pour la même production. Dans la Gironde, les expériences du Directeur des Services agricoles, M. Lafforgue, ont montré qu'en choisissant des animaux sains et groupés par sujets de même poids il est toujours possible d'amener des porcelets de 20 à 25 kilos à peser 110 à 112 kilos après cinq mois d'alimentation exclusive aux tourteaux. Les forts mangeurs dépassent largement les 100 kilos après 140 jours d'un régime comportant, par jour, de 500 à 700 grammes de tourteau « d'arachides » et de 740 grammes à 2 k. 300 de tourteau de « palmiste ». Les porcs ainsi obtenus ont été vendus à l'un des meilleurs charcutiers de Bordeaux dont la clientèle plutôt difficile n'a rien trouvé à leur reprocher ; il n'est donc pas exact de dire que l'emploi des tourteaux diminue la qualité de la viande.

(Agriculteur de l'Ouest).

LES RÉCOLTES CÉRÉALES

Nous publions ci-dessus une revue générale de la récolte des céréales en France extraite du *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France*. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Pour le moment le commerce et l'agriculture sont bien perplexes pour se faire une idée juste de la situation future. Les renseignements mondiaux indiquent une production totale très au-dessus de la précédente et même de la moyenne des dernières années, même de celles avant la guerre.

Il y aurait donc plutôt chance de baisse, si les questions : frais généraux de la culture d'une part et change élevé en faveur des pays exportateurs de l'autre, ne venaient modifier profondément les apparences.

En France la culture est très occupée par les ensemencements et vient peu aux

marchés. Les cours sont toujours très fermes et même accusent une hausse sensible sur ceux de la précédente quinzaine.

On peut compter sur le prix de 87 fr. pour de bons blés, propres, marchandise sur wagon.

Les autres céréales, avoines, seigles, orges, blés noirs, sont également plus fermes et se traitent à des prix en hausse.

VINS

La situation est plutôt calme. La résistance des consommateurs à payer les hauts prix demandés par les débiteurs a produit une certaine réaction dans les cours, mais qui ne peut durer.

Nos vins de 1923 ont une qualité suffisante pour justifier des prix élevés, et les cours des 1923 ont entraîné une reprise d'affaires sérieuse en vins de 1922 qui ont gagné environ 60 à 70 francs sur les prix pratiqués dans les mois d'été. Les consommateurs sont revenus de leur prévention et séduits par la différence des prix, ils se sont tournés avec empressement sur les 1922 dont le stock a considérablement baissé.

OFFRES ET DEMANDES

Afin que ce service spécial puisse être assuré d'une façon parfaite, nous prions nos adhérents qui ont demandé une insertion soit pour les offres soit pour les demandes, de nous faire connaître le résultat obtenu à la suite des différentes propositions qui leur ont été soumises, cela évitera des correspondances devenues inutiles lorsque le but cherché est atteint.

Prix des insertions : 150. (3 lignes maximum).

OFFRES

110. — A vendre, chien Pointer, 18 mois, bonne quète, arrête et rapporte. Dressage à parfait.

111. — A vendre, jeunes furets commençant à chasser, mâle ou femelle, parents chasseurs extra. 25 francs.

112. — A vendre cause cessation chasse, chienne « Griffon Vendéen », 5 ans 1/2, pure race.

113. — A affermer pour le 25 avril 1924, petite ferme de 7 hectares, conditions avantageuses.

114. — On offre environ 10 hectolitres de blé de semence « Hybride de la Paix » Vilmorin, récoltés par un adhérent. Prix 115 fr. les 100 kilos logés franco gares Loire-Inférieure.

115. — A vendre, excellent chien de garde, croisé Danois, pelage froment.

116. — A vendre, belle vache bretonne, pie noire, pleine de 7 mois.

117. — A vendre cause excédent, chien basset poil dur, 11 mois, excellente origine. Commence à chasser.

DEMANDES

68. — On demande ménage sérieux, avec ou sans enfants, pour petit faire-valoir. Homme à la culture et à toutes mains, femme basse-cour, laiterie, aidant lessive et culture. Pressé.

69. — On demande un ménage, l'homme jardinier, pouvant soigner et conduire un cheval, femme basse-cour.

70. — On demande un pressoir à cage, diamètre de 0 m. 60 environ.

71. — On demande de suite pour les environs de Redon, un ménage homme toutes mains, femme basse-courrière. Sérieuses références exigées.

73. — On demande ménage, le mari jardinier, connaissant la taille des arbres les légumes et un peu les fleurs, la femme basse-courrière.

74. — On demande pour la campagne ménage à toutes mains.

75. — 75. — On demande un âne doux avec voiture et harnais.

76. — On demande pour ferme située aux confins des départements d'Ille-et-Vilaine et Morbihan, d'une contenance de

55 hectares dont 15 hectares de prairies, un ménage en force pour l'exploitation à 1/2 fruits. Toussaint 1924.

77. — On demande de suite, une famille de cultivateurs pour exploiter à 1/2 fruits une ferme de 36 hectares située dans le département de la Mayenne. On ferait des avances au besoin.

78. — On demande pour propriété Loire-Inférieure, une femme très sérieuse de 25 à 45 ans, ayant déjà servi, pour service intérieur et cuisine.

79. — On demande un ménage, le mari jardinier et garde de propriété. La femme non occupée.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 26 octobre 1923.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1923	87 à	00
Seigle	»	62 à	63
Avoine	»	60 à	62
Orge	»	62 à	63
Sarrasin	»	70 à	72
Son	»	50 à	51
Fèves	»	76 à	77
Farine	116 à	117

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	80 » » à	90 » »
Paille —	85 » » à	90 » »
Foin, les 500 k. en ville	100 » » à	120 » »
Paille —	115 » » à	120 » »

VINS

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1923...	360 à	380
Muscadet 2 ^e choix, nu, 1923...	300 à	320
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu, 1923...	200 à	210
Gros-plant 2 ^e choix, nu, 1923...	135 à	150

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 25 octobre 1923.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	1.534	1.456	3 96	3 05	2 70
Vaches	842	802	3 90	2 90	2 60
Taureaux	205	196	3 42	2 70	2 05
Veaux	1.597	1.450	5 52	4 10	3 05
Moutons	8.007	7 612	5 65	4 55	3 80
Porcs	1.880	1.880	6 10	6 00	5 30

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	260 » »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	245 » »
Bleu pâle.....	225 » »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 400 et 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres... 259 » »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux 261 » »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	70 » »
l'estagnon de 5 k.....	35 50
Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k.....	55 » »
l'estagnon de 5 k.....	28 » »
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	65 » »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	50 » »

Franco toutes gares ou pris à Nantes

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 75 » »
Chaux menue, ou cendre de chaux 30 » »
Chaux agricole, mélangée..... 72 » »
Les 1.000 kilos sur wagon départ
Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 82 à 95 kilos.
Pureté : 90 o/o de chaux pure.

Chaux grise de Saint Pompain (Deux-Sèvres)

52 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.
57 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.
Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin, pendant une période de 15 jours.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts.

Riz Saïgon importation n° 2 type
Java 108 » »
Brisures de riz 1 et 2..... 98 » »
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos) manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 66 » »
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.) 66 » »
Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Arachides Rufisque extra blanc... manque
Arachides Rufisque blanc..... 82 » »
Arachides Rufisque courant..... manque
Les 100 kilos, wagon Nantes ou en magasin logés en sacs de 75 kilos.

Manioc en cossette..... manque
Manioc en farine fine..... manque
Manioc en farine extra-fine..... 100 » »
Issues de riz en sacs de 100 k. 53 » »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Tourteau de maïs broyé..... 75 » »
Farine grasse de maïs PRIMA... 96 » »
Granulé condensé pour volailles... 71 » »
Farine de viande..... 105 » »
Poudre d'os alimentaire..... 65 » »
Farine d'os alimentaire..... 70 » »
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l'« Intensif »..... 45 » »
Son mélassé..... 60 00

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine de pays nouvelle (sur demande).
Avoine d'Amérique..... 67 » »
Blé noir..... 80 » »
Orge d'Algérie..... 67 » »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasses Say, 80 % mélasses, logée en sacs de 75 kilos, 47 fr. les 100 kilos.
Son mélassé Say, 50 % mélasses, logé en sacs de 50 kilos, 55 fr. les 100 kilos.

Paille Say, 50 % mélasses, logée en sacs de 50 kilos, 37 fr. les 100 kilos.

Dosages en mélasses garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

VIGNES AMERICAINES



Les plus beaux plants de vigne, meilleur marché que partout ailleurs, authenticité et sélection garanties.

Etabl^s Eugène GIRAULT

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) ↔ Téléph. N^{os} 3 et 0.75
Exposition N^o Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
Hors Concours - Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés
Producteurs directs recommandés - Vastes Champs d'
Pieds-Mères - Champs d'expériences
Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux

C'est aux Pépinières Girault nous devons nos plus belles grappes.

AGENTS ACCEPTÉS
pour placement
POMMES DE TERRE
IMPORTATION SUÈDE - FRANÇAISES
Ecrire avec références :
Société FRANCO-SUÉDOISE de Grains de Semences
RICHARD ANDERBERG & C^{ie}
BOURSE DE COMMERCE - PARIS (1^{er})
Téléph. : Gut. 04.56 - Adr. Télég. : SWALOWS

SACS
LA TEXTILE FRANÇAISE
3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)
Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochand
A actuellement à la vente, des lots très importants de SACS NEUFS et D'OCCASION pour GRAINS, FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc.
Livraison immédiate - Prix sans concurrence
TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

FABRIQUE de BOUCHONS
d'Articles de caves, de chaix, de tonnellerie
Ancienne Maison H. RICHARD
E. PILLORGET
2, rue Guépin - NANTES (près la place du Bon Pasteur)
Cibiques Post. Nantes 5040 - Tél. 15.89
Pompes - Tuyaux caoutchouc
Mèches soufrées et tanins
Bondes de Barniques
Bassines - Entonneurs
Colles et Clarifiants pour Vins
Conseils sur les soins à donner aux vins

Nous engageons les Agriculteurs et Viticulteurs, de s'assurer de suite contre les accidents de travail pour leur personnel (loi de 1898 et 15 décembre 1922) à la

C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES
Représentée par
L. Feildel & H. Devorsine
1, Rue Affre - NANTES
Assurance contre les accidents de toutes natures
Mortalité bétail et contre la grêle
ASSURANCE VIE et RENTES VIAGÈRES

A VENDRE 250.000 plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties, prix défiant toute concurrence, s'adresser à M. E. GIRAULT, domaine de la Ronde, à JAUNAY-CLAN (Vienne) téléph. 3. - 60 hectares vignobles et pépinières, commandes et expéditions soignées.

Employez
LA COLLE NANTAISE
LA MEILLEURE
pour la clarification des vins blancs
(Exigez cette marque)
Etablissement E. FREMONDIÈRE
J. BALLAIN, Succ.
9, RUE BIAISE - NANTES

S^{te} des Abattoirs Industriels & Entrepôts Frigorifiques de l'Ouest
Capital : 2.500.000 francs
Siège Social : PONT-ROUSSEAU-lès-NANTES
ÉMISSION de 3.000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES de 500 Fr.
Rapportant : 6 1/2 % net d'impôts présents et futurs
PRIX D'ÉMISSION : 490 Francs
Intérêts : 32 fr. 50 net par an. — Jouissance : 1^{er} Juillet 1923
Coupons : 1^{er} Janvier - 1^{er} Juillet — Amortissement : 1928-1968
GARANTIE : Hypothèque de premier rang sur propriété à l'usage de l'Abattoir Industriel, objet de conventions entre la Société et le Syndicat Intercommunal constitué entre les villes de Nantes et Rezé, approuvées par Décrets Ministériels des 22 avril 1920 et 9 août 1923.
Les Souscriptions sont reçues à NANTES : à la Banque Nationale de Crédit, au Crédit Nantais, au Crédit de l'Ouest et chez MM. les Agents de Change.
Demandes servies dans leur ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du disponible.
(La notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales obligatoires le 25 juin 1923)

Silex prix de
30 frs.
à l'hectare
pour votre
AZOTE
vous convient - essayez
NITRAGINE
Cultures Microbiennes
Demandez-nous les lettres des Cultivateurs qui l'ont déjà employée.
231, Rue Saint-Honoré, Paris

ALAMBIC COYAC - Nantes
14, rue Beaujour
- SON MODÈLE 1921 -
de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

MOYENNE ET PETITE CULTURE
Semoirs à charnus, brevétés S. G. D. G.
Semoirs à bras, Sarcloirs, Houes à bras
Irénee TELLIER, Chapelle-Basse-Mer (L.-I.)

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue Sainte-Catherine
NANTES
Constructeur

Tout le monde Peintre avec
la Peinture Bourey
PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE
EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES
DE TOUTES CONTENANCES
Dépôt à NANTES :
DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Maillard

Si la VIGNE vous intéresse, demandez la Brochure les HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS
Adressée gratuitement sur demande
Plants greffés - Producteurs directs
Boutures greffables
Portegreffes racinés
Collection variétés de table
ARBRES FRUITIERS
FORESTIERS et d'ORNEMENTS
E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES
(Loire-Inférieure) - tél. 16.63
Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

UN BON CONSEIL
Ne négligez aucune occasion d'ouvrir la porte à la fortune, surtout quand elle s'offre à vous gratuitement, ne fût-ce que pour vos enfants.
1.000 marks Polonais valant nominale 1.250 francs.
1.000 couronnes autrichiennes valant nominale 1.050 francs, vous seront remis gratuitement, à la
Banque Industrielle et Commerciale
5, Place du Commerce - NANTES
PAR
BON DU TRÉSOR
6 % 1923
Souscrit à ses guichets

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes
PRODUITS DE PREMIER CHOIX → BAISSÉ DE PRIX

UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU COÛTE 75 Fr. FRANCO
RAPPORTÉ 20 Fr. PAR JOUR
ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S.-O.)
M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES
Imprimerie DUPAS & C^{ie}, 57 & 79, rue St-Clément - Nantes